



## **Rapport annuel**

sur la qualité et le prix  
de l'eau et  
de l'assainissement

**Année 2015**

9 Chemin du Gaz 67500 HAGUENAU

[www.ville-haguenau.fr](http://www.ville-haguenau.fr)

Téléphone : 03 88 73 71 71

Courriel : [eau@haguenau.fr](mailto:eau@haguenau.fr)

## Sommaire :

Les chiffres clefs .....	3
Les faits marquants .....	3
Le contexte réglementaire .....	4
Les territoires desservis .....	5
La population desservie .....	6
Les services.....	7
Le réseau d'eau potable .....	8
Les branchements sur le réseau d'eau.....	8
Le schéma d'adduction de l'eau potable .....	9
Les indicateurs techniques.....	11
Les indicateurs de performance du réseau d'eau potable .....	15
Les usagers du service de l'assainissement .....	22
Les indicateurs techniques.....	23
Le réseau d'assainissement collectif .....	24
Les stations d'épuration.....	33
Les indicateurs de performance de l'assainissement collectif .....	43
L'assainissement non collectif .....	48
L'indice de performance de l'Assainissement Non Collectif.....	49
Les tarifs du service de l'eau et de l'assainissement.....	50
Les travaux en eau potable .....	54
Les travaux en assainissement .....	57
Annexes .....	62

La commune de Haguenau est située dans le Bas-Rhin à une trentaine de kilomètres au nord de Strasbourg et compte une population d'environ 35 000 habitants.

## Les chiffres clefs

- **28 personnes travaillent au Service de l'Eau et de l'Assainissement**
- **Permanence 24h/24 et 7j/7 : Un roulement d'astreinte est mis en place pour assurer une continuité de service tout au long de l'année**
- **8 768 abonnements en eau et assainissement pour un service rendu à 35 277 habitants de Haguenau et aux professionnels.**
- **183 km de distribution d'eau potable, 176 km de conduites de collecte des eaux usées**
- **2 458 657 m<sup>3</sup> d'eau distribuée en 2015 par la Ville de Haguenau**
- **122 prélèvements pour le contrôle de la qualité de l'eau distribuée ont été réalisés en 2015**
- **3 933 962 m<sup>3</sup> d'eau traitée par les stations d'épuration**
- **2.3895 € TTC le m<sup>3</sup> pour l'eau et l'assainissement en 2015**

## Les faits marquants

### *En assainissement*

#### Sur les réseaux :

Les 12 principaux déversoirs d'orage représentant 70% des rejets par temps de pluie ont été équipés d'une métrologie permettant de mesurer les rejets réels de pollution au milieu naturel.

La connaissance précise de ces flux polluants est indispensable pour la réalisation des études de dimensionnement des bassins de dépollution à mettre en place sur le ban communal.

#### A la station d'épuration :

Le remplacement des membranes d'aération de la file 1 de la station d'épuration de Haguenau a permis de faire baisser significativement la consommation d'électricité. Une opération identique sera réalisée sur la file 2 en 2016.

### *En eau potable*

Les travaux sur le réseau d'eau potable ont consistés essentiellement à renouveler des canalisations vétustes ou sous-dimensionnées sur une longueur de 2150 m.

Une étude a été réalisée pour assurer la sécurité incendie du Hameau de Harthouse. Celle-ci a débouché sur des travaux de redimensionnement de la conduite route de Saverne et sur la rénovation de la station de pompage à faire en 2016.

# Le contexte réglementaire



## *Une obligation d'information du public*

Le présent rapport est établi en application de l'article L2224-5 du CGCT qui fait obligation au Maire de présenter au Conseil municipal un rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau et de l'assainissement.



## *Des services gérés en régie*

La Ville de Haguenau a choisi de mener en régie ses missions de distribution d'eau potable de collecte et de transport des effluents ainsi que leur traitement dans deux stations d'épuration.

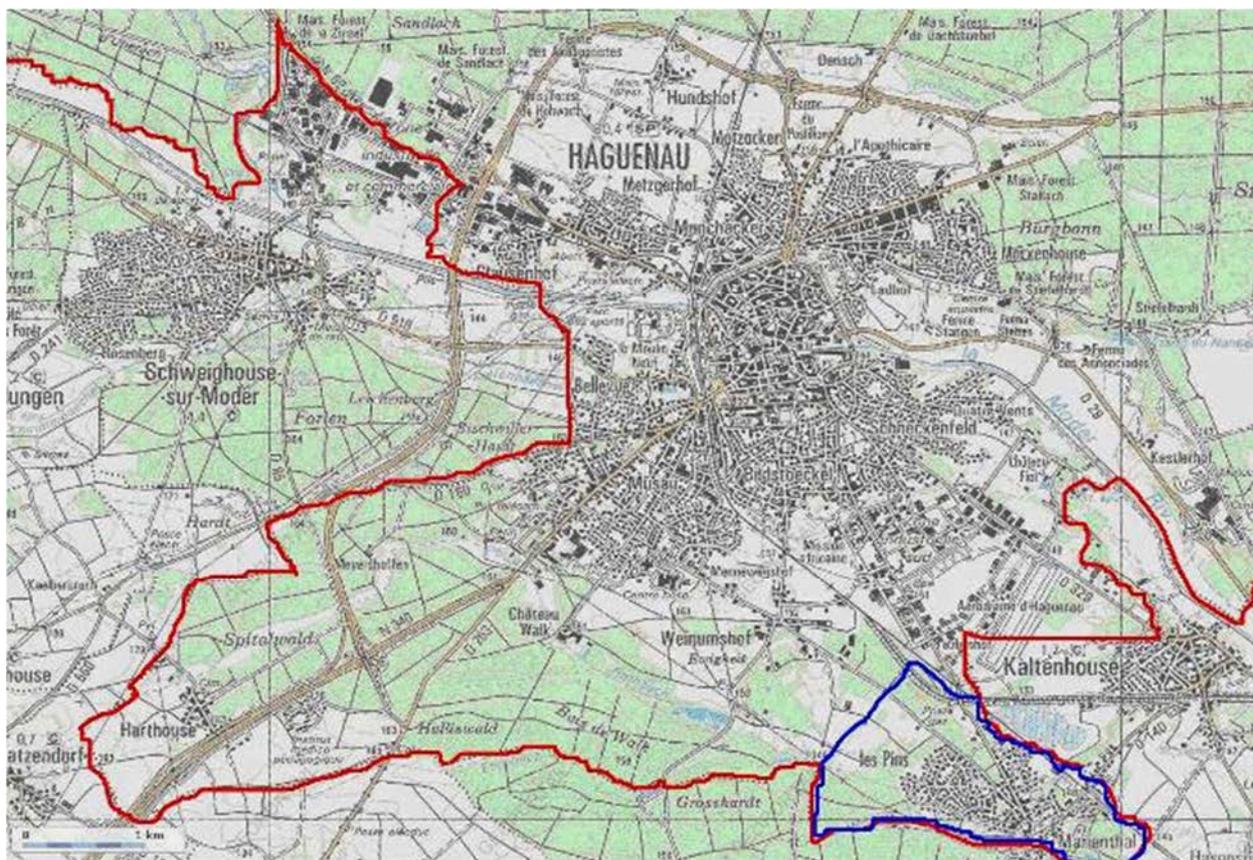
## *Les indicateurs de performance*

La réglementation fixe des indices de performance permettant d'avoir une vision globale de la qualité du service.

# Les territoires desservis

## *En eau et assainissement*

La Ville de Haguenau exerce ses missions de distribution d'eau potable, de collecte et de traitement des eaux usées sur l'essentiel de son ban communal.



Les écoulements sont traités dans deux bassins versants :

- Le bassin versant de Haguenau - Harthouse
- Le bassin versant de Marienthal

Ceux-ci font l'objet d'un plan de zonage (en cours de finalisation) définissant :

- les secteurs d'assainissement non collectif où le traitement est assuré par les particuliers au moyen d'une fosse toutes eaux,
- les secteurs d'assainissement collectif où les eaux usées sont acheminées à une station d'épuration au moyen d'un réseau d'égout.

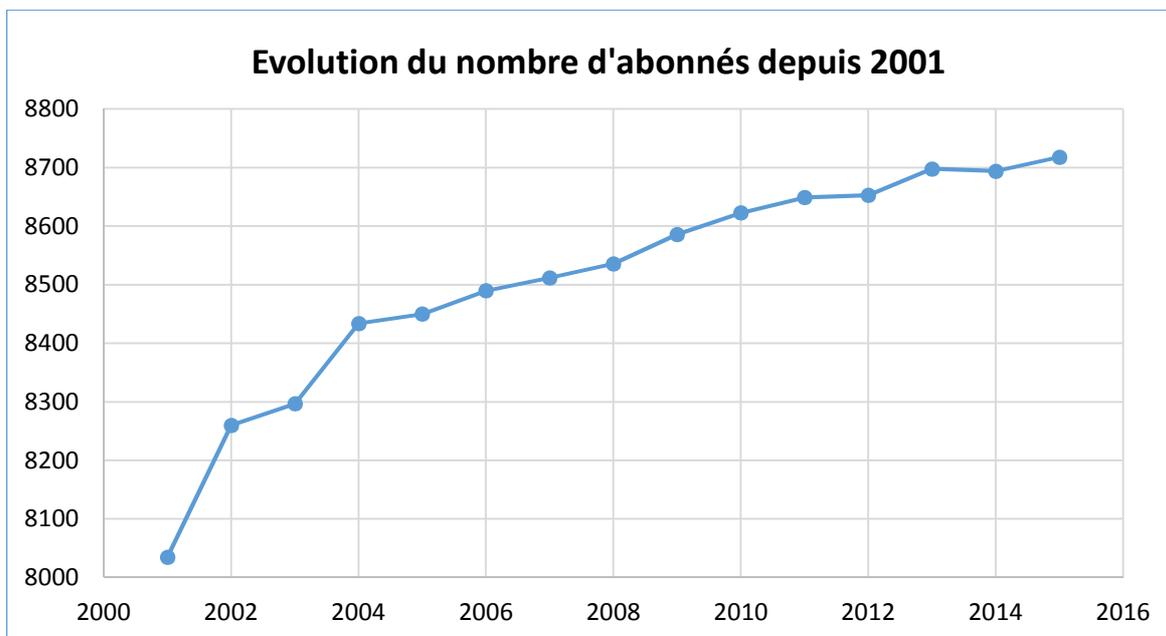
# La population desservie

La population desservie est de 36 015 personnes dont **35 277** personnes sur le ban communal de Haguenau et **270** personnes d'autres communes raccordées sur la station d'épuration de Haguenau.

## Détail de la population desservie

Haguenau et Harthouse	Marienthal (Haguenau)	Marienthal (Gries)	Marienthal (Kaltenhouse)	Total
33 277	2468	190	80	
35 745		270		36 015

**8 718 abonnés**



# Les services

## *Le service de l'eau et de l'assainissement*

### ➤ Les moyens humains

Le service comprend **28 personnes** : une pour la direction du service, treize pour le bureau d'études, dix pour les travaux et l'entretien des équipements et quatre pour les stations d'épuration.

### ➤ Les astreintes

Les astreintes permettent aux agents d'intervenir 7j/7 et 24h/24 en cas de problème sur les réseaux afin d'assurer la continuité de service.

Les numéros d'astreinte sont le **03 88 73 71 71** et le **06 61 66 28 87**.

### ➤ Les moyens matériels

Ces moyens matériels permettent d'intervenir directement sur le réseau, d'en assurer la maintenance, de réaliser et de renouveler les branchements d'eau potable et d'assainissement.

Ces moyens comportent :

1	Pelle sur pneus GALLMAC	3	Visseuses-dévisseuses
1	J.C.B. 3CX 4X4	3	Perforateurs à batterie
1	Mini-pelle 2.5 T	4	Perceuses électropneumatiques
1	Camion 15T avec grue	3	Marteaux perforateur électrique
1	Camion 19T	2	Marteaux perforateur Thermique
1	Camion 7.5T	1	Carotteuse électrique
3	Fourgonnette	1	Nettoyeur haute pression moteur thermique à eau froide
4	Véhicules légers	1	Nettoyeur haute pression électrique à eau chaude
3	Compresseurs mobiles de chantier	1	Nettoyeur haute pression électrique à eau chaude
4	Découpeuses	3	Compresseurs à air comprimé
3	Scies de sol	3	Postes à souder
3	Pillonneuses	3	Perceuses sur colonne
2	Dameuses	2	Groupes électrogènes
1	Remorque PTAC = 500 kg	2	Feux tricolores de chantier
1	Fusée Ø90 mm pour fonçage pneumatique	2	Feux tricolores de chantier
1	Fusée Ø65 mm pour fonçage pneumatique	50	Barrières rigides
1	Remorque PTAC = 3500 kg	110	Panneaux de signalisation
2	Rampes de chargement en alu.	35	Balléros
1	Appareil de débit Poteau Incendie	4	Panneaux de com. VDH
1	Eclairage de chantier à tube fluo.	1	Chariot élévateur électrique
1	Blindage 2,50 m x 2,50 m	1	Niveau de chantier automatique

# Le réseau d'eau potable

183 km de conduites permettent d'acheminer l'eau potable chez les particuliers



Extrait du plan de modélisation du réseau d'eau potable

Ce réseau est sujet à des réhabilitations régulières, au niveau des plus vieilles conduites, ainsi qu'à des campagnes de détection de fuites pour permettre un fonctionnement optimal de l'adduction d'eau potable.

Le rendement du réseau d'eau potable est excellent et se situe aux alentours de **93%** (moyenne des 3 dernières années).

Quatre matériaux sont utilisés sur les réseaux de Haguenau :

- La fonte grise **28%**
- La fonte ductile **51%**
- Le PVC (avant 1980) **12%**
- Le PVC (après 1980) **9%**

Les anciennes conduites en PVC sont progressivement remplacées par des conduites en fonte plus résistantes.

## Les branchements sur le réseau d'eau

Le branchement comprend depuis la canalisation publique en suivant le tracé rectiligne le plus court :

- la prise d'eau sur la conduite de distribution publique,
- le robinet d'arrêt sous bouche à clé,
- la canalisation de branchement située tant sous le domaine public que sous le domaine privé,
- le robinet d'arrêt avant compteur, le cas échéant,
- le compteur, parfois situé dans un regard,
- le robinet de purge,
- le robinet après compteur,
- le clapet de retenu.

Le branchement est à la charge du demandeur pour sa mise en place puis de la Ville de Haguenau pour les réparations ou les rénovations ultérieures.

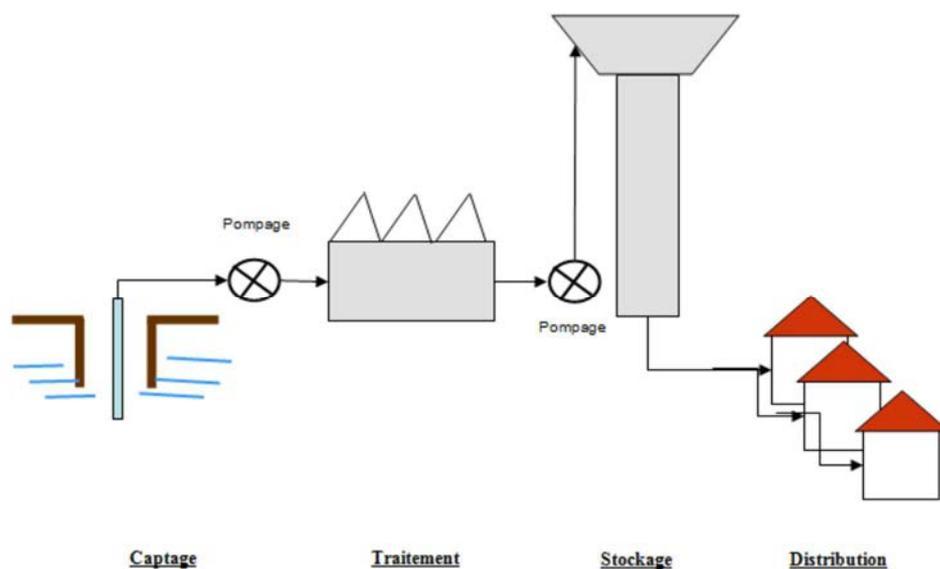


Raccordement d'un branchement sur la conduite principale

## *Les abonnés au service de l'eau potable*

Pour l'alimentation en eau potable, on ne compte pas en habitant mais en abonné, c'est-à-dire par foyer raccordé au réseau d'eau potable. On compte **8 768** abonnés.

## Le schéma d'adduction de l'eau potable



## Quelques ouvrages du réseau d'eau potable

Différents éléments se rajoutent au réseau pour assurer un bon fonctionnement de l'adduction d'eau potable.

### Les compteurs :

Ils mesurent les consommations d'eau chez les usagers. Les compteurs équipés de cible permettent le relevé des données par télémétrie.



### Les ventouses :

Elles permettent d'évacuer les poches d'air qui sont présentes dans le réseau (souvent lors de la mise en eau d'une conduite).



### Les poteaux d'incendie :

Ils permettent aux pompiers de se brancher rapidement sur le réseau. La pression et le débit doivent être suffisants pour une intervention de 2h en maintenant la fourniture d'eau aux usagers.



### Les vannes :

Elles permettent de couper l'eau dans une conduite ou de réguler le débit ; elles sont indispensables pour les opérations de maintenance ou pour raccorder les nouveaux abonnés au réseau principal (branchements).

# Les indicateurs techniques

## Ressource

### ➤ Mais d'où vient l'eau que l'on boit ?

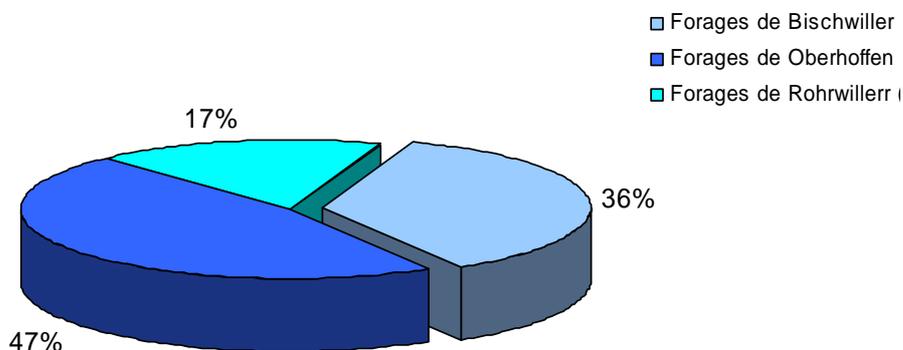
Cette eau provient naturellement de la nappe phréatique d'Alsace, qui couvre les deux tiers de la plaine alsacienne. C'est une formidable réserve qui permet de pourvoir aux besoins de l'Alsace, que ce soit pour les usages industriels ou particuliers.

### ➤ Une production réalisée par le Syndicat des Eaux de la Basse Moder

L'eau brute est pompée à partir de cinq points de captages différents. Cette eau est ensuite traitée puis envoyée dans le réseau de distribution de la Ville de Haguenau.



La production cumulée de ces cinq points est de **4 630 066 m<sup>3</sup>** sur l'année 2015. Le forage de Schweighouse est un point de prélèvement de secours, celui de Kaltenhouse produit de l'eau à des fins uniquement agricoles (irrigation). Les forages qui fournissent l'eau à Haguenau sont situés à Bischwiller, Oberhoffen et Rohrwiller.

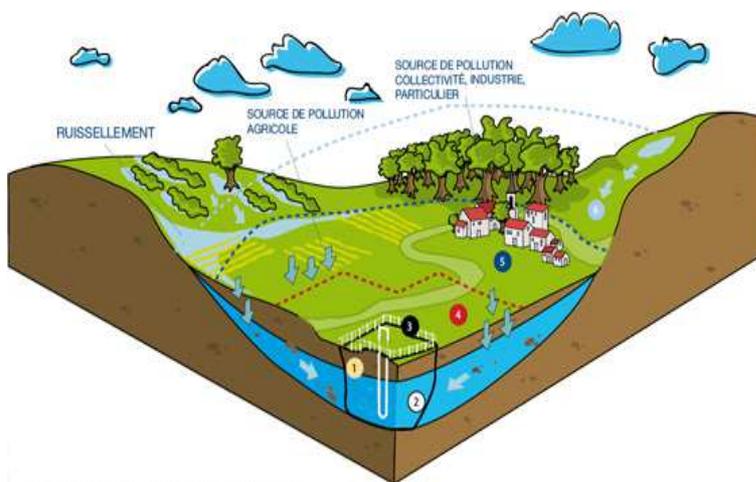


### ➤ Protection de la ressource

Tous les champs de puisage sont protégés par des périmètres de protection immédiats, rapprochés.

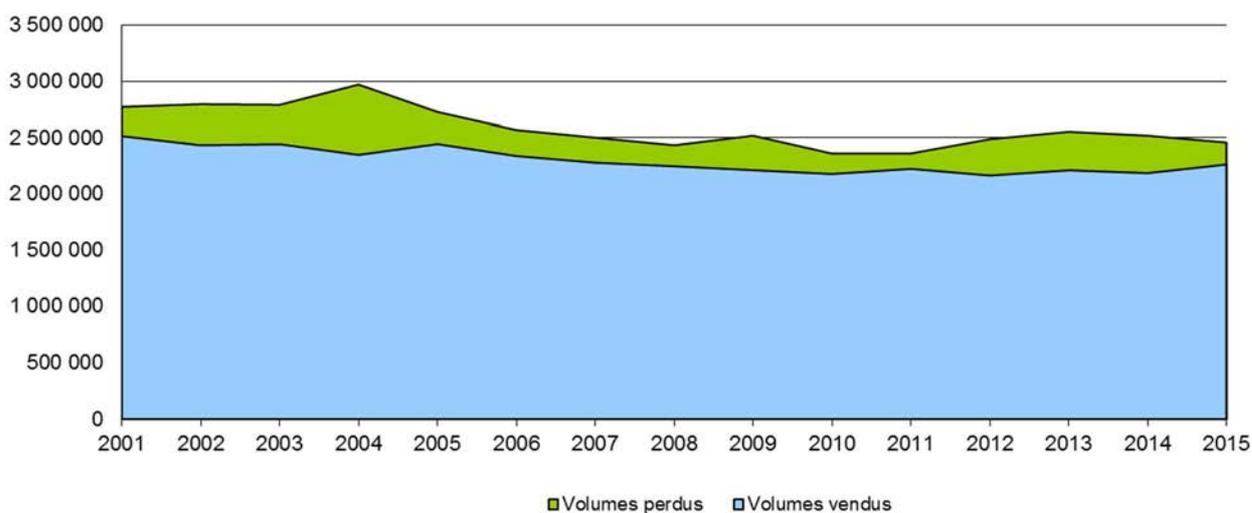
1. Le périmètre de protection immédiat est clôturé et interdit à toute activité (sauf dérogation) n'ayant pas de rapport à l'exploitation ou à l'entretien des ouvrages de prélèvement.

2. Le périmètre rapproché règlemente toutes les activités pouvant provoquer une pollution du sol, et pouvant entraîner une pollution de l'eau.



### ➤ Volumes distribués

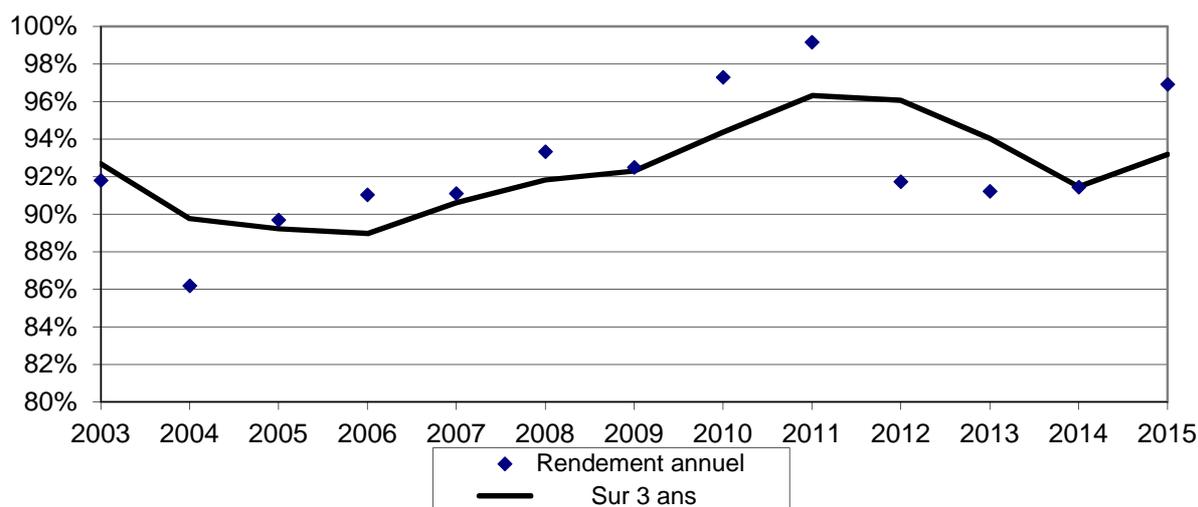
En 2015, la Ville de Haguenau a acheté **2 458 657 m<sup>3</sup>** qu'elle a mis en circulation dans son réseau et a refacturé aux abonnés **2 263 313 m<sup>3</sup>**.



### Volumes achetés au Syndicat et vendus aux abonnés

➤ Pourquoi une différence entre les deux ?

Les pertes du réseau sont dues au volume d'eau qui s'échappe des conduites par des fuites (bien souvent au niveau des raccordements). Le **rendement** du réseau d'adduction d'eau de Haguenau est de **96,92% en 2015** et la moyenne lissée sur les trois dernières années est de **93,19%**.



**Evolution des rendements du réseau d'eau potable**

➤ Les caractéristiques de l'eau

Paramètre	Valeur moyenne	Limite réglementaire
Nitrates	0,8 mg/l	50 mg/l
Chlorures	27,2 mg/l	250 mg/l
Sodium	11,5 mg/l	200 mg/l
Fluor	0,08 mg/l	1,5 mg/l
Dureté tH	34,7 °F	/
Pesticides	0	0,2 µg/l
pH	7,5	6,5 < pH < 9

**Caractéristiques générales de l'eau distribuée**

## Les compteurs

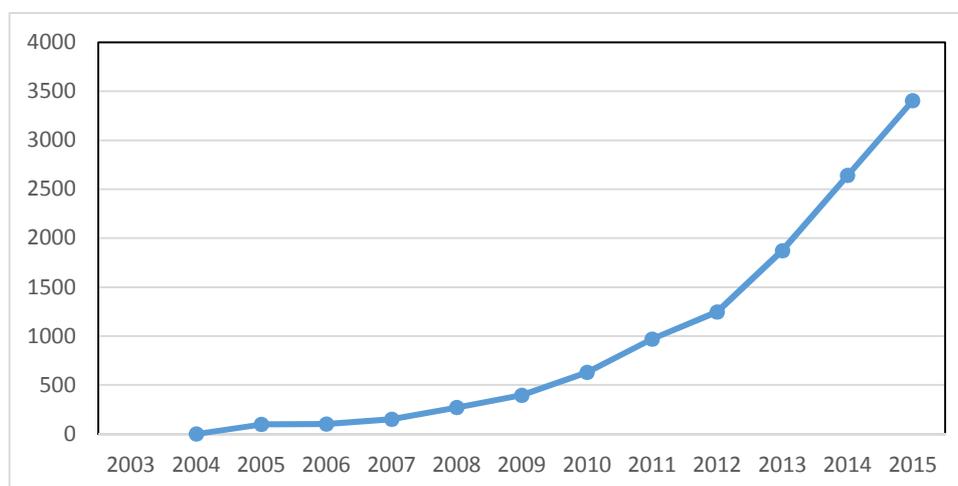
La Ville de Haguenau possède un parc de **8 768** compteurs d'eau potable, tous installés chez des abonnés.

Tous les compteurs ne sont pas identiques : leur diamètre varie, ils peuvent posséder un module radio, être enterrés ou en surface.

Ces paramètres dépendent principalement de leur année de pose et de leur localisation. Depuis quelques années, la Ville de Haguenau installe de plus en plus de compteurs avec module radio dans le but de faciliter les relevés. On remarque ainsi que **42 %** du parc de compteurs de la Ville sont des compteurs avec **module radio**.

Quartiers	Compteurs totaux	Compteurs avec module radio	Compteurs sans module radio	% de compteurs équipés
BAERENFELD	449	136	313	30%
BILDSTOECKEL	1223	522	701	37%
CENTRE VILLE	985	614	371	62%
HARTHOUSE	63	20	43	31%
MARIENTHAL	668	143	525	21%
MARXENHOUSE	985	286	699	29%
MATZACKER	632	180	452	28%
METZGERHOF	730	282	448	38%
MUSAU	1850	758	1092	40%
SCHLOESSEL	1035	349	686	33%
VILLE/CCRH	148	116	32	78%
<b>TOTAL</b>	<b>8768</b>	<b>3406</b>	<b>5362</b>	<b>42%</b>

Le remplacement progressif des anciens compteurs par des compteurs équipés de la télémétrie permet un gain de temps appréciable lors des relevés et ouvre à terme la possibilité de réaliser une radiorelevé et une meilleure gestion des consommations d'eau.



Evolution des compteurs équipés de module radio

# Les indicateurs de performance du réseau d'eau potable

## ➤ 1° Abonnés domestiques et assimilés

Ce sont les abonnés redevables à l'Agence de l'Eau Rhin Meuse au titre de la pollution de l'eau (art. L. 213-10-3 du code de l'Environnement).

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Total	8586	8623	8649	8653	8698	8689	<b>8768</b>

## ➤ 2° Taux moyen de renouvellement des réseaux

Ce taux est le quotient, exprimé en pourcentage, de la moyenne annuelle du linéaire de réseaux (hors linéaires de branchement) renouvelés au cours des cinq dernières années par la longueur du réseau. Le linéaire renouvelé inclut les sections de réseaux remplacées à l'identique ou renforcées ainsi que les sections réhabilitées.

2015 :	2 152 m
2014 :	1 179 m
2013 :	1 602 m
2012 :	945 m
2011 :	2 808 m
<b>TOTAL :</b>	<b>8 686 m</b>

- Moyenne annuelle du linéaire de réseau renouvelé : **1 737 m**

- Longueur du réseau : **183 km**

- Taux moyen sur les 5 dernières années de renouvellement des réseaux : **0,95 %**

## ➤ 3° Durée d'extinction de la dette de la collectivité

La durée d'extinction de la dette, exprimée en année, est égale au rapport entre l'encours total de la dette de la collectivité contractée pour financer les installations et l'épargne brute annuelle. L'épargne brute annuelle est égale aux recettes réelles déduction faite des dépenses réelles incluant notamment le montant des intérêts des emprunts à l'exclusion du capital remboursé.

- Encours total de la dette :	<b>1 756 021 €</b>
- Epargne brute annuelle :	<b>398 464 €</b>
- Durée d'extinction de la dette :	<b>4,4 années</b>

#### ➤ 4° Taux d'impayés sur les factures d'eau de l'année précédente

*Il correspond au taux d'impayés au 31 décembre de l'année N sur les factures émises au titre de l'année N-1. Le montant facturé au titre de l'année N-1 comprend l'ensemble de la facture, y compris les redevances prélèvement et pollution, la taxe Voies navigables de France et la TVA liée à ces postes. Pour une facture donnée, les montants impayés sont répartis au prorata hors taxes et redevances de la part "eau". Sont exclues les factures de réalisation de branchements et de travaux divers.*

Montant total mis en recouvrement : **2 420 192 € \***

Montant des impayés : **120 849 € \***

Taux d'impayés au 31 décembre 2015 sur les factures émises au titre de l'année 2014 :

$$\frac{120\,849 \times 100}{2\,420\,192} = 4,99\%$$

\*source : Perception Municipale Haguenau

#### ➤ 5° Taux de réclamations écrites

*Ces réclamations peuvent être reçues par l'opérateur ou directement par la collectivité. Un dispositif de mémorisation et de suivi des réclamations écrites est à mettre en œuvre. Le taux de réclamations est le nombre de réclamations écrites rapporté au nombre d'abonnés divisé par 1 000. Sont prises en compte les réclamations relatives à des écarts ou des non-conformités vis-à-vis d'engagements contractuels, d'engagements de service, notamment au regard du règlement de service, ou vis-à-vis de la réglementation, à l'exception de celles relatives au niveau du prix.*

Nombre de réclamation écrite : **0** pour l'année **2015**

**Taux de réclamations écrites :**

$$\frac{0 \times 1\,000}{8\,768} = 0 \text{ pour } 1\,000 \text{ abonnés}$$

#### ➤ 6° Indicateurs spécifiques Service d'eau potable

*Données relatives à la qualité des eaux distribuées recueillies dans le cadre du contrôle sanitaire mentionné à l'article R.1321-15 du code de la santé publique et taux de conformité des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés au titre du contrôle sanitaire par rapport aux limites de qualité.*

Avant d'être vendue à Haguenau, l'eau (qui est naturellement riche en manganèse et en fer) est traitée et désinfectée. Même si l'eau ne provient pas de la même usine de potabilisation, elle va subir les mêmes traitements : une double filtration sous pression pour éliminer le fer et le manganèse **par voie biologique**, puis une chloration, avant d'être injectée dans le réseau.

De plus, la qualité de l'eau est étroitement surveillée par l'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), qui a effectué **122** prélèvements au cours de l'année **2015**.

6a – En ce qui concerne la microbiologie :

*Pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : pourcentage de prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par la DDASS aux fins d'analyses microbiologiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugés conformes selon la réglementation en vigueur.*

- **98** prélèvements en vue d'analyses microbiologiques
- Taux de conformité aux paramètres microbiologiques de **100 %**

6b – En ce qui concerne les paramètres physico-chimiques :

*- pour les services desservant plus de 5 000 habitants ou produisant plus de 1 000 m<sup>3</sup>/jour : pourcentage des prélèvements sur les eaux distribuées réalisés par l'ARS aux fins d'analyses physico-chimiques dans le cadre du contrôle sanitaire (l'opérateur les réalisant dans le cadre de sa surveillance lorsqu'elle se substitue en partie au contrôle sanitaire) jugées conformes selon la réglementation en vigueur.*  
*- identification des paramètres physico-chimiques à l'origine de la non-conformité.*

- **122** prélèvements en vue d'analyses physico-chimiques
- Taux de conformité aux paramètres physico-chimiques de **100%**

L'eau distribuée a une excellente qualité microbiologique et physico-chimique.



➤ 7° Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable

	Barème	Ville de Haguenau
Partie A		
Existence d'un plan du réseau couvrant au moins 95 % du linéaire estimé du réseau de desserte.	10	10
Mise à jour du plan au moins annuelle.	5	5
Partie B		
Existence d'un inventaire des réseaux identifiant les tronçons avec mention du linéaire de la canalisation, de la catégorie de l'ouvrage ainsi que la précision des informations cartographiques <u>pour au moins la moitié du linéaire</u> , les informations sur les matériaux et les diamètres des canalisations de transport et de distribution d'eau potable et définition d'une procédure de mise à jour de l'inventaire des réseaux. La mise à jour est réalisée au moins chaque année.	10	10
Un point supplémentaire pour 10% d'inventaire des réseaux supplémentaires.	5	5
Inventaire des réseaux avec la date ou la période de pose pour la moitié du linéaire total des réseaux.	10	10
Un point supplémentaire pour 10% d'inventaire des dates de pose supplémentaires.	5	5
La partie A + B est réalisée si le service d'eau potable obtient un total de 40 points sur 45.		Total A + B = 45
Partie C		
Le plan des réseaux précise la localisation des ouvrages annexes (vannes de sectionnement, ventouses, purges, poteaux d'incendie) et des servitudes.	10	10
Existence et mise à jour annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques.	10	10
Le plan des réseaux mentionne la localisation des branchements.	10	10
Pour chaque branchement, caractéristique du compteur d'eau avec la référence du carnet métrologique et date de pose du compteur.	10	10
Document identifiant les secteurs où ont été réalisées des recherches de pertes d'eau, la date de ces recherches et la nature des réparations ou des travaux effectués à leur suite.	10	10
Maintien à jour d'un document mentionnant la localisation des autres interventions sur le réseau telles que réparations, purges, travaux de renouvellement, ...	10	10
Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel de renouvellement des canalisations (programme détaillé assorti d'un estimatif portant sur au moins trois ans).	10	10
Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux, portant sur au moins la moitié du linéaire, avec les temps de séjour de l'eau dans les réseaux et les capacités de transfert des réseaux.	5	0
La partie C est sur 75 points		Total C = 70
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>120</b>	<b>115</b>

**La Ville d'Haguenau obtient la note de 115/120**

## ➤ 8° Rendement du réseau de distribution

Le rendement du réseau est obtenu en faisant le rapport entre, d'une part, le volume consommé autorisé augmenté des volumes vendus à d'autres services publics d'eau potable et, d'autre part, le volume produit augmenté des volumes achetés à d'autres services publics d'eau potable. Le volume consommateurs sans comptage et le volume de service du réseau sont ajoutés au volume comptabilisé pour calculer le volume consommé autorisé. Le rendement est exprimé en pourcentage.

Volume produit (volume acheté au Syndicat)	<b>2 458 657 m<sup>3</sup></b>
Volume consommateur sans comptage (incendie, rinçage) + volume de service du réseau	<b>119 700 m<sup>3</sup></b>
Volume comptabilisé et vendu en domestique	<b>1 944 488 m<sup>3</sup></b>
Volume comptabilisé et vendu en non-domestique	<b>318 825 m<sup>3</sup></b>
Volume consommé autorisé	<b>2 383 013 m<sup>3</sup></b>

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015
Sur 1 an	92,50%	97,29%	99,17%	91,74%	91,22%	91,44%	<b>96,92%</b>
Sur 3 ans	92,31%	94,36%	96,32%	96,07%	94,04%	91,47%	<b>93,19%</b>

Le rendement varie beaucoup d'une année sur l'autre en fonction des incidents qui peuvent arriver sur le réseau et des dates de relevé des compteurs.

Le rendement moyen des trois dernières années est de **93,19%**

### Indice linéaire des consommations d'eau :

$$\frac{2\,383\,013}{183 \times 365} = 35,67 \text{ m}^3 / \text{km.jour}$$

## ➤ 9° Indice linéaire des volumes non comptés

L'indice linéaire des volumes non comptés est égal au volume journalier non compté par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Le volume non compté est la différence entre le volume mis en distribution et le volume comptabilisé. L'indice est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

Il reflète la politique de comptage des volumes aux points de livraison (chez l'abonné) et l'efficacité de la gestion de ces comptages. Un indice bas signifie une bonne connaissance des volumes consommés.

$$\text{Volume journalier non compté} = \frac{V \text{ distribué} - V \text{ vendu}}{\text{Nombre de jours}} = \frac{2\,458\,657 - 2\,263\,313}{365} = 535,18 \text{ m}^3/\text{j}$$

### Indice linéaire des volumes non comptés :

$$= \frac{\text{Volume journalier non compté}}{\text{Longueur du réseau}} = \frac{535,18}{183} = 2,924 \text{ m}^3/\text{km/jour}$$

### ➤ 10° Indice linéaire de perte en réseau

L'indice linéaire de pertes en réseau est égal au volume perdu dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors linéaires de branchements). Cette perte est calculée par différence entre le volume mis en distribution et le volume consommé autorisé. Il est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour.

$$= \frac{\text{vol. mis en distribution} - \text{volume consommé autorisé}}{\text{Longueur du réseau} \times \text{nombre de jours}} = \frac{2\,458\,657 - 2\,383\,013}{183 \times 365} = \mathbf{1,132 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour}}$$

### ➤ 11° Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau

La valeur de cet indice est comprise entre 0 et 100 %, avec le barème suivant :

0 % : aucune action

20 % : études environnementale et hydrogéologique en cours

40 % : avis de l'hydrogéologue rendu

50 % : dossier déposé en préfecture

60 % : arrêté préfectoral

80 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrains acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)

100 % : arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (comme ci-dessus), et mise en place d'une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

En cas d'achat d'eau à d'autres services publics d'eau potable par le service ou de ressources multiples, l'indicateur est établi pour chaque ressource. Une valeur globale est calculée en tenant compte des volumes annuels d'eau produits ou achetés à d'autres services publics d'eau potable.

Indice d'avancement de la protection de la ressource en eau : **80%** (Source : Syndicat des Eaux de la Basse Moder).

### ➤ 12° Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées

Nombre de coupures d'eau, par millier d'abonnés, survenues au cours de l'année pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance. Les interruptions programmées sont celles qui sont annoncées au moins 24 heures à l'avance.

Les périodes d'alimentation par une eau non-conforme au regard des normes de potabilité ne sont pas comptées comme des interruptions. Les coupures de l'alimentation en eau liées à des problèmes qualitatifs sont prises en compte. Les coupures chez l'abonné lors d'interventions effectuées sur son branchement ou pour non-paiement des factures ne sont pas prises en compte.

- Nombre de coupures d'eau pour lesquelles les abonnés concernés n'ont pas été informés à l'avance (ruptures...) : **17** coupures

**Taux d'occurrence des interruptions de service non programmées :**

$$\frac{17 \times 1\,000}{8\,768} = 1,938 \text{ pour } 1\,000 \text{ abonnés}$$

➤ **13° Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service et taux de respect de ce délai**

*Ce délai est le temps exprimé en heures ou en jours sur lequel s'engage le service pour ouvrir un branchement neuf (hors délai de réalisation des travaux) ou remettre en service un branchement existant. Le taux de respect est exprimé en pourcentage du nombre de demandes d'ouverture d'un branchement pour lesquels le délai est respecté.*

- Ouverture d'un branchement neuf : à partir du retour de la demande de raccordement dûment complétée : **7 jours\*** pour établissement d'un devis chiffré.  
Celui-ci est d'environ 3 semaines (en raison des DICT à faire avant exécution des travaux).

\* hors délai de réalisation des travaux

- Remise en service d'un branchement existant : **24 heures**

- Taux de respect (les délais ci-dessus constituent des maximum) : **100 %**

## Récapitulatif depuis 2012

	2012	2013	2014	2015	
1° Abonnés	8 653	8 698	8 689	8 768	
2° Taux de renouvellement des conduites d'eau	1,07%	1,09%	0,93%	0,95%	
3° Extinction de la dette	3,2 ans	4,9 ans	12,9 ans	XX,X ans	
4° Taux d'impayés	1,305%	0,911%	1,003%	4,99%	
5° Nombre de réclamations écrites	1	2	1	0	
6° Conformité de l'eau	Micro-biologique	100 %	100 %	100 %	100 %
	Physico-chimique	100 %	100 %	100 %	100 %
7° Connaissance patrimoniale	100 points	115 points	115 points	115 points	
8° Rendement	91,74%	91,22%	91,44%	93,19%	
9° Volume non compté	4,839 m <sup>3</sup> /km/j	5,115 m <sup>3</sup> /km/j	4,986 m <sup>3</sup> /km/j	2,924 m <sup>3</sup> /km/j	
10° Pertes en réseau	3,1 m <sup>3</sup> /km/j	3,356 m <sup>3</sup> /km/j	3,228 m <sup>3</sup> /km/j	1,132 m <sup>3</sup> /km/j	
11° Protection de la ressource	100%	100%	100%	80%	
12° Occurrence des interruptions	3,021	1,034	1,496	1,938	
13° Respect du délai d'ouverture	100%	100%	100%	100%	